

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 NOVEMBRE 2023 A 19H

Le 14 Novembre 2023 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 8 Novembre 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaients présents : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - SALOMEZ Michel - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia - SUDRE Agnès - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procuration : PONS Bernard procuration à Serge PICARD - LOZE Caroline à Maryse VEZAT-BARONIA - SOUCASSE Laurent à Michel VOUTZINOS -

Absente : LESUEUR Agathe

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le PV de la séance du 12 Septembre 2023 au vote, le document n'appelle pas de remarque.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Non versement indemnités de Maire pour le mois de Décembre
- Demande d'avis parc photovoltaïque Gensac
- Servitude de passage pour vente SIVOM/CELLNEX

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

ORDRE DU JOUR

I) PRESENTATION PROJET AGRIVOLTAIQUE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : La société WPD a sollicité la commune pour présenter au conseil municipal le projet agrivoltaïque qu'elle souhaite implanter sur la commune de Rieux-Volvestre.

En introduction, une salariée de l'entreprise rappelle les objectifs ambitieux de la Région Occitanie en matière d'énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque.

Pour atteindre les chiffres, 220 hectares principalement des friches, anciennes décharges, carrières devraient être dédiés à cette source d'énergie.

S'agissant du projet local, il serait implanté au lieu-dit « Caulet » sur la propriété d'un éleveur ovin et porterait sur 22 ha clôturés, dont 15 occupés par des panneaux photovoltaïques.

Il s'agirait d'une coactivité agricole puisque des ovins seraient présents sur la parcelle.

L'agriculteur bénéficierait de la part de la société WPD, d'une mise à disposition gratuite d'un outil agricole complet (abreuvoirs, clôtures....).

L'aspect environnemental du projet est abordé, il est indiqué qu'un diagnostic a été réalisé mettant à jour la présence d'oiseaux et papillons protégés sur certaines zones de la propriété. La société explique que l'implantation retenue pour le projet, veille à limiter l'impact sur ces espèces. Il est précisé également que des haies d'essences locales seront plantées pour essayer de limiter la nuisance visuelle.

S'agissant de cet impact visuel, les propriétaires riverains ont été consultés et des propositions leur ont été faites, pour réduire la nuisance liée à l'implantation de 15 ha de panneaux photovoltaïques à proximité de la propriété privée.

L'exploitant agricole prend ensuite la parole, il détaille ses motivations quant à la réalisation de ce projet et met en avant les avantages pour l'équilibre financier de son exploitation.

A l'issue de ces interventions, les élus posent leurs questions.

La première porte sur le démantèlement et le recyclage des panneaux solaires, il est répondu que l'entreprise est tenue de démanteler l'ensemble de l'installation au bout de 30 ans et que les panneaux sont recyclés sur plusieurs sites en France à hauteur de 96%.

Les élus mentionnent leurs réticences quant à l'impact visuel du projet et les nuisances occasionnées pour les propriétaires riverains.

L'autre motif d'inquiétude porte sur la pérennité de la coexistence avec une activité agricole, puisqu'il n'existe aucune assurance que l'activité agricole sera maintenue sur la durée du projet.

Mme le Maire remercie la société WPD et l'agriculteur pour leur présentation.

II) COUVERTURE ASSURANCE STATUTAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : La commune a souscrit par l'intermédiaire du Centre de Gestion, un contrat d'assurance statutaire permettant à la collectivité d'être remboursée en cas d'absence des agents pour cause de maladie ordinaire, accident travail ou maladie professionnelle.

Le titulaire du contrat a indiqué que les taux de cotisation des collectivités devraient être revus, une augmentation de 25% est ainsi attendue au 01/01/2024.

Après avoir examiné le ratio montant cotisations payées / remboursements perçus, et afin de limiter l'impact financier de l'augmentation annoncée, Mme le Maire propose de modifier le niveau de couverture ce qui permettrait une économie de 14 000 €.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

III) ADHESION COUVERTURE SANTE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

La commune a participé à la mise en concurrence organisée en début d'année par le Centre de Gestion, portant sur la convention de participation santé. Ce marché a été remporté par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et la commune a choisi d'adhérer à cette convention afin d'en faire bénéficier les agents qui le souhaiteraient.

La loi impose qu'à compter du 01/01/2026 les collectivités versent une participation employeur de 15€ minimum par mois, à chaque agent adhérent à la mutuelle retenue.

Dans un souci de meilleure protection des agents, la collectivité a fait le choix de verser cette participation dès le 01/01/2024.

Sur la base d'une hypothèse d'adhésion de 20 agents, le coût annuel pour la collectivité serait de 4 220 € (frais de dossier inclus).

Les élus valident à l'unanimité le montant de participation de 15 € mensuels par agent adhérent, à compter du 01/01/2024.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

IV) PRIME POUVOIR ACHAT EXCEPTIONNELLE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Un décret du 31/10/2023 prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents.

Cette prime est fixée selon le niveau de rémunération perçue par les agents, entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023.

Mme le Maire indique qu'elle est favorable sur le principe à cette mesure mais que son versement dépendra des marges budgétaires de la commune après élaboration du budget 2024.

Cette position de principe est partagée par l'ensemble des élus.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

V) MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE TEMPS DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Il est proposé de porter de 18 à 22h hebdomadaires le temps de travail d'un agent technique en charge de l'entretien des locaux.

Cette mesure ne générera pas de surcoût pour la collectivité, car les heures sont à ce jour effectuées en heures complémentaires.

Les élus valident à l'unanimité la création de ce poste à 22h hebdomadaires.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VI) RECRUTEMENT AGENT DUREE DETERMINEE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent en charge de l'entretien des locaux communaux, Mme le Maire propose le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à hauteur de 26 heures hebdomadaires.

Ce recrutement est voté à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VII) REMBOURSEMENT FRAIS MISSION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme MESBAH-LOURDE ayant représenté la commune à l'assemblée générale des stations vertes, Mme le Maire propose que la commune prenne en charge ses frais d'hébergement.

Cette prise en charge est votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|---|-----------|------------|----------------|
| Votants : 21 | Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Mme MESBAH-LOURDE ne prend pas part au vote | | | |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VIII) APPROBATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

La branche famille de la CAF souhaite développer des actions dans les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, inclusion, accès aux droits et animation de la vie sociale non plus à l'échelle des communes mais à l'échelon des Territoires.

Sur la base d'un diagnostic partagé, la CAF et les « collectivités partenaires » formalisent leurs engagements dans un document unique : la « Convention Territoriale Globale » (CTG), qui définit le projet à l'égard des familles et décline ses modalités de mise en œuvre.

D.ESCORIHUELA présente les fiches actions élaborées par le service enfance jeunesse pour la mise en œuvre des projets retenus.

Les élus approuvent à l'unanimité la CTG conclue jusqu'au 31/12/2027.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IX) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental pour les investissements suivants :

- Travaux d'isolation bâtiment des Jacobins pour un montant de 6 084.00 € HT
- Mise en place d'un évaporateur condenseur à la piscine couverte : 5 809.12 € HT
- Achat d'appuis pour vélos : 6 912.40 € HT
- Achat équipement projection en extérieur : 4 650.00 € HT

Ces demandes de subventions sont adoptées à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

X) REVISION ANNUELLE LOYERS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de fixer le montant des loyers des bâtiments communaux pour 2024.

Elle propose d'appliquer l'augmentation sur la base de l'indice du coût de la construction du second trimestre 2023, soit une réévaluation de 3.5%.

Mme le Maire demande aux élus en charge, de programmer des travaux d'isolation sur les bâtiments qui le nécessitent.

Les élus votent à l'unanimité cette augmentation.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XI) RENOVATION ECLAIRAGE CHAPELLE PONT AURIAC

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire présente aux élus un devis du SDEHG portant sur la rénovation de l'éclairage de la chapelle du pont d'Auriac.

Ce devis d'un montant de 6 120.00 € HT bénéficiera d'une participation du SDEHG et du Conseil Départemental, ramenant le reste à charge pour la commune à 3 402.00 € HT

Ce devis est validé à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XII) PROJET REAMENAGEMENT ET EXTENSION SITE TRANSIT DECHETS CARBONNE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire indique aux élus que la commune est appelée à se prononcer sur le projet de réaménagement et d'extension du site de regroupement, tri et déchets présenté par la société CORUDO.

La question est soumise au vote et les élus décident de se conformer à l'avis rendu par la commune de Carbone.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

XIII) ADMISSIONS EN NON VALEUR

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

La Trésorerie du Volvestre a proposé de déclarer irrécouvrables une liste de créances datant de 2019, 2020, 2021 et 2022 pour un montant total de 1 240.65 €.

Après discussion, les élus renoncent aux poursuites pour les créances de 2019 à 2021, celles de 2022 quant à elles ne pourront être admises en non- valeur.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

XIV) INFORMATION BUDGETAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délibération du 23 Janvier 2023 relative à la fongibilité des crédits, elle a procédé à un virement de crédits pour le remboursement anticipé d'une partie du prêt contracté pour le réaménagement de la salle polyvalente.

Ce remboursement anticipé d'un montant de 63 503 € correspond au montant de l'avance accordée par l'Etat au titre d'une subvention Fonds Vert 2023.

XV) NON VERSEMENT INDEMNITES DE MAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe qu'elle renoncera à ses indemnités de maire pour le mois de Décembre, la somme sera consacrée à l'achat de livres pour les enfants de l'école.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XVI) PROJET PARC PHOTOVOLTAIQUE GENSAC sur GARONNE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe les élus que la commune doit donner son avis sur un projet d'implantation de 20Ha de panneaux photovoltaïques, sur les coteaux de GENSAC sur GARONNE.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de donner un avis défavorable à ce projet pour les motifs suivants :

- avis défavorable déjà donné par les élus de la commune sur un projet identique situé à Rieux-Volvestre
- avis des services de l'Etat relatif à l'usage agricole des terres cultivables
- surface importante du projet

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XVII) CONSTITUTION SERVITUDE PASSAGE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Le SIVOM de Rieux-Volvestre envisage de céder une parcelle de terrain à la société CELLNEX France.

L'accès à cette parcelle section H n°1017, se fait pour partie sur les terrains communaux cadastrés section H n°812 et n°774.

La commune est sollicitée pour accorder une servitude de passage sur ses terrains.

Après discussion, les élus acceptent d'accorder cette servitude mais une redevance sera demandée à l'acquéreur.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme le Maire informe les élus que les remarques formulées par la commune dans le cadre du projet de révision du SCOT ont été entendues.
En effet, la commune de Rieux-Volvestre au titre de l'offre de soins entre autres dont elle dispose sur son territoire, sera « pôle de service », en binôme avec Montesquieu.
- 2) Passage flamme olympique : une réunion avec l'ensemble des acteurs territoriaux se tiendra le 14 Décembre à 19h 30 à la mairie
- 3) Dans le cadre du festival Neuf 9, une performance sera réalisée dimanche 19/11 à 10h45 sur la promenade du préau
- 4) L'association des Restos du cœur a adressé une demande de subvention, la commune réfléchira aux moyens de s'associer à une collecte de denrées
- 5) Samedi 18/11, la commune proposera un petit déjeuner citoyens autour du thème du tri des déchets.

Séance levée à 21h30

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sophie CHAVY